

Compte-rendu de la réunion de conseil du 13 janvier 2022

L'an deux mille vingt-et-deux, le treize du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Anne-Marie MORLIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Étaient présents :

Mesdames : Anne-Marie MORLIER, Laurence MORICE, Hélène GASTEL, Isabelle LUCAS, Elodie RIGAUD, Corine TABURET, Messieurs : Gilbert GEORGEAULT, Aurélien LORIER, Florian LE BOUCHER, Stéphane LE CLINCHE, Jérôme LEMEITOUR,

Matthias de MAUROY, Gwendal LE GUENNEC,

Absents excusés : Michel MELOT ; Pierre MELOT

Pouvoir : 2

Michel MELOT donne pouvoir à Florian LEBOUCHER et Pierre MELOT donne pouvoir à Gilbert GEORGEAULT

Secrétaire de séance : Stéphane LECLINCHE

1) Approbation de la réunion du conseil municipal du 9/12/2021

Le conseil municipal valide à l'unanimité la réunion du conseil municipal du 9/12/2021

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

2) Compte rendu des commissions et état d'avancement des affaires en cours

(Corinne TABURET)

- Commission Environnement

➡ Travaux à l'école, sol de la structure de jeu, élagage

3) Formation des élus

Pour rappel les élus ont le droit au DIF qui est non reportable.

Il faut consulter le site ARIC ou bien L'institut supérieur des élus pour voir les formations susceptibles de vous intéresser.

L'objectif est de faire une formation par conseiller et par an.

Toute demande de formation doit passer par le secrétariat de la mairie

Une procédure va être mise en place.

Le conseil municipal a pris connaissance des droits à la formation

4) Rythmes scolaires rentrée scolaire 2022

La commission école qui a eu lieu le 30/11/2021 propose de passer à 4 jours à partir du 1^{er} septembre 2022.

Suite à la présentation de diverses informations à ce sujet, le conseil municipal donnera son avis.

La Commission école propose de modifier le rythme scolaire pour passer à 4 jours avec ouverture d'une garderie le mercredi toute la journée.

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide le passage à l'école à 4 jours avec une ouverture de garderie.

Pour : 10	Contre : 3	Abstention : 2
-----------	------------	----------------

5) Avenant n°3 du service commun d'informatique

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal approuvant l'adhésion de la commune au service commun Informatique ;

Vu la délibération n°2017_175 du Conseil Communautaire de Vitré Communauté du 29 septembre 2017 relative à la création du service commun « informatique » ;

Vu la délibération 2018_205 du Conseil Communautaire de Vitré Communauté du 9 novembre 2018 portant actualisation de la convention de service commun « Informatique » - Avenant n°1 ;

Vu la délibération 2019_130 du Conseil Communautaire de Vitré Communauté du 11 juillet 2019 portant actualisation de la convention de service commun « Informatique » – Avenant n°2 ;

Vu la délibération n°2021_247 du Conseil Communautaire de Vitré Communauté du 4 novembre 2021 relative à l'avenant n°3 à la convention du service commun « informatique » ;

Considérant la création du service commun (SC) « Informatique » par délibération du conseil communautaire du 29 septembre 2017, qui permet aux membres adhérents d'assurer la gestion et la maintenance de leurs infrastructures, notamment informatiques et téléphoniques ;

Considérant la volonté d'adhésion des structures suivantes : SYMEVAL, Syndicat de traitement Vitré & Fougères, Communes de Saint Didier, Saint M'Hervé, Marpiré, Erbrée et Visseiche ;

Considérant la nécessité de revoir la convention de service commun afin de permettre les modifications suivantes :

- Modification de l'article 1 : objet du service en retirant des missions spécifiques du service commun le point suivant : « l'accompagnement au déploiement du très haut débit ». En effet ce service est réalisé pour l'ensemble des communes, adhérentes ou non au service commun.
 - Modification des articles 3, 7 & 8 en enlevant la référence au comité de pilotage de la mutualisation,
 - Modification de l'article 5 sur la répartition financière de la charge du service commun afin de :
 - Intégrer le SYMEVAL (0.89% du coût du SC), ce pourcentage venant en déduction de la part de Vitré Communauté,
 - Remplacer le SMICTOM 35 par le Syndicat Mixte de Collecte et de Tri des Ordures Ménagères du Sud-est & Syndicat de Traitement Vitré – Fougères,
 - Supprimer la colonne faisant référence au nombre d'ETP.
 - Modification de l'article 10 relatif à la durée de la convention en indiquant à présent que la convention est conclue à compter de sa signature.
 - Modification de la fiche d'impact en annexe afin de prendre en compte l'évolution des effectifs du service commun et la localisation de ce service.
- Considérant que le projet d'avenant doit être approuvé par tous les adhérents ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider la modification de la convention initiale par le projet d'avenant n°3, joint en annexe ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer le projet d'avenant et plus généralement tout document relatif à ce dossier.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

6) Ouverture des crédits par anticipation section investissement

Mme la Maire propose d'utiliser la faculté offerte par l'article L. 1612-1 du CGCT qui permet d'ouvrir le quart des crédits inscrits aux chapitres 20, 21 et 23 du budget 2021 + DM 2021

Crédits votés en 2021

Chapitre 20 : 84 100 € ; Chapitre 21 : 94 158.59 € ; soit un total de 178 258.59 €. La limite d'ouverture des crédits par anticipation s'élève ainsi à 178 258.59 € * ¼ = 44 564.65 €.

Mme la Maire propose l'affectation des crédits par anticipation comme suit :

Chapitre 20 : 84 100 € * 25% = 21 025€

- Compte 202 : 48 250 € * 25% = 6 250 €
- Compte 2031 : 29 350€ * 25% = 7 337.50€
- Compte 2033 : 2500€ * 25% = 625 €
- Compte 2051 : 4000€ * 25% = 1 000 €
- Chapitre 21 : 94 158.59 € * 25% = 23 539.64€
- Compte 21312 : 9 000 € * 25% = 2 250 €
- Compte 21318 : 26 500 € * 25% = 6 625 €
- Compte 2138 : 23 158.59€ * 25% = 5 789.64€
- Compte 2151 : 15 000 * 25% = 3750 €
- Compte 2152 : 3 000 * 25% = 750€

- Compte 21 568 : $2\ 000 * 25\% = 500\text{€}$
- Compte 2158 : $1\ 500 * 25\% = 375\ \text{€}$
- Compte 2183 : $9\ 000 * 25\% = 2\ 250\ \text{€}$
- Compte 2184 : $3\ 000 * 25\% = 750\ \text{€}$
- Compte 2188 : $2\ 000 * 25\% = 500\ \text{€}$

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité l'ouverture des crédits par anticipation section investissement ci-dessus.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

7) Questions diverses

- SMICTOM : comment faire pour les gens qui mettaient la poubelle toutes les trois semaines ?
Il faut encourager à mettre sa poubelle plutôt 1 fois par mois bien pleine ou possibilité de demander à changer de poubelle pour l'adapter aux besoins.
- Médiathèque : l'ordinateur devient obsolète. Il faut prévoir le changement de matériel
- Site internet : Vitré communauté a transmis les codes pour l'hébergement du site. Le travail va être poursuivi.
- Réunion commission finance : 28 janvier 19h à la mairie
- Prochain Conseil Municipal : 3 février 20h

La Maire

Mme Anne-Marie MORLIER



Le secrétaire

M. Stéphane LE CLINCHE



